

## **REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 OCTOBRE 2016**

Affiché à la porte de la Mairie le 17 octobre 2016

**Étaient présents :** Messieurs BONNAVE, FLORIN, GAUDEFROY, GUERNUT, MARTIN, WATBOT, SENECHAL, DUFOUR et VICTORIEN.  
Mesdames MORELLE, LAUGIER, TARGY, BRUXELLE et LENGOWSKI.

**Procurations :** Monsieur LEFEBVRE donne procuration à Monsieur BONNAVE.

**Secrétaire de séance :** Madame BRUXELLE.

### **Ordre du jour :**

1. Adoption du compte-rendu session obligatoire du 14 juin 2016
2. Compte-rendu Commission Fêtes et Cérémonies du 08 septembre 2016
3. Compte-rendu Commission des Affaires Scolaires du 03 octobre 2016
4. Compte-rendu de la Commission « Finances – Travaux » du 04 octobre 2016

### **Projets de délibérations :**

1. Salle Brunehaut – Location de couverts
2. Ouvertures exceptionnelles des commerces le dimanche
3. Contrats Aidés – décision annuelle
4. Communauté de Communes Chauny-Tergnier – Rapport d'activité 2015
5. Personnel communal – tableau des effectifs – rectificatif
6. VEOLIA – Evolutions réglementaires
7. Contrat d'assurance des risques statutaires – agents affiliés à la CNRACL
8. Contrat d'assurance des risques statutaires – agents affiliés à l'IRCANTEC
9. Ecole des Quatre Chemins – inspection périodique de l'aire de jeux – APAVE
10. P.L.U : a). Examen des observations présentées au cours de l'enquête publique  
b). adoption définitive au Plan Local d'Urbanisme

### **Questions diverses**

### **Séance ouverte à 19h00**

Monsieur André BONNAVE, Maire, souhaite la bienvenue à l'ensemble des collègues du Conseil Municipal et les remercie de leur présence.

Il informe le Conseil Municipal du décès de notre concitoyen Monsieur Bernard Carpentier dont les funérailles seront célébrées ce mercredi après-midi à Condren.

Il signale qu'il a adressé, au nom du Conseil Municipal, ses plus vives condoléances en assurant Madame Carpentier de toute notre sympathie en cette période particulièrement difficile.

Il remercie Philippe de sa présence qui n'est certes pas un moment facile à gérer.

**1. APPROBATION A L'UNANIMITE, DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 14 JUIN 2016**

**2. COMPTE-RENDU COMMISSION FETES ET CEREMONIES DU 08 SEPTEMBRE 2016**

Monsieur GAUDEFROY, Adjoint, donne lecture du compte-rendu de la Commission Fêtes et Cérémonies du 08 septembre 2016.

Bonne note est prise de cette réunion. Une délibération sera prise concernant la modification tarifaire pour la location de la vaisselle à effet du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

**3. COMPTE-RENDU COMMISSION DES AFFAIRES SCOLAIRES DU 03 OCTOBRE 2016**

Madame LAUGIER, Adjointe, donne lecture du compte-rendu de la Commission des Affaires Scolaires du 03 octobre 2016.

Elle précise qu'une erreur s'est glissée dans la liste des présents et que Monsieur DUFOUR Jean-Paul était présent à cette séance de travail.

Bonne note est prise des propositions formulées.

Madame LAUGIER informe le Conseil Municipal que dans le cadre de la sécurisation des établissements scolaires des subventions sont susceptibles d'être obtenues au titre du Fonds Interministériel de prévention de la délinquance (FIPD) 2016 dans le cadre des opérations de sécurisation des Ecoles.

Monsieur FLORIN précise que cette circulaire préfectorale vient de nous parvenir et que les propositions sont à formuler avant le 13 octobre par appel à projet.

Il propose à l'Assemblée qu'un dossier de demande de subvention soit déposé au titre de notre école dans le cadre de la sécurisation périmétrique des accès pour éviter toute tentative d'intrusion malveillante.

Une réunion de travail a été tenue sur place avec différents professionnels et des devis devaient nous être adressés pour ce soir.

Le taux de subvention pourrait être d'environ 80%.

A ce titre il soumet à l'Assemblée l'idée de déposer un dossier de subvention.

En fonction des coûts, du montant des subventions éventuelles, le Conseil Municipal sera amené ensuite à statuer sur la réalisation totale, partielle, ou non des travaux proposés.

Une délibération sera prise concernant ce dossier et cette demande de subvention.

Accord du Conseil.

En ce qui concerne la désignation d'un référent « travaux » il est proposé de charger Monsieur Jean-Marc SEILLER et ce jusqu'à la fin de son contrat actuel.

Le Conseil prend note avec intérêt des informations communiquées dans le compte-rendu en particulier quant à la réalisation de l'accès « handicapés » dont la première phase sera entreprise pendant les vacances de la Toussaint.

Monsieur BONNAVE signale qu'en ce qui concerne l'accès à partir de la classe de Madame FAVEREAUX ainsi que la mise en œuvre d'un carrelage dans la partie cuisine, ces travaux éventuels feront l'objet de devis dans le cadre des chantiers d'insertion et étudiés au titre des prévisions budgétaires 2017.

Accord de l'Assemblée.

#### **4. COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION « FINANCES TRAVAUX » DU 04 OCTOBRE 2016**

Monsieur FLORIN donne connaissance du compte-rendu de la réunion de travail qui portait sur les points suivants :

- **Salle Brunehaut – location des couverts, projet de délibération n°1.**

Avis favorable du Conseil Municipal.

- **Ouverture exceptionnelle des commerces le dimanche, projet de délibération n°2.**

La Commission propose au Conseil Municipal de maintenir la formule émise l'an dernier à savoir l'autorisation de 12 ouvertures par an. Accord du conseil.

- **Contrats aidés, projet de délibération n°3.**

Le Conseil prend note des informations communiquées suite à la demande de Madame le Trésorier principal de Chauny, sur les délibérations à prendre pour régulariser la situation des emplois actuellement en cours au titre des années 2016 et 2017.

Avis favorable du Conseil Municipal.

- **Personnel communal – tableau des effectifs**

Bonne note est prise par le Conseil Municipal des informations communiquées sur le tableau des effectifs, la modification des emplois, la distribution des tâches au niveau administratif.

Bonne note est prise par le Conseil Municipal des informations communiquées.

- **Rapport de la Communauté de Communes Chauny-Tergnier sur les actions 2015, projet de délibération n°4**

Comme chaque année, il importe à la Communauté de Communes Chauny-Tergnier de présenter le bilan des actions menées l'année écoulée. Ce rapport doit faire l'objet d'une délibération de l'Assemblée.

Accord favorable du Conseil Municipal.

- **Personnel communal – tableau des effectifs / rectificatif, projet de délibération n°5.**

Accord du Conseil Municipal pour la suppression du poste d'attaché territorial et la modification d'Adjoint Administratif du Patrimoine passant de la 2<sup>ème</sup> à la 1<sup>ère</sup> classe à effet au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

- **Service de l'eau évolution réglementaire, projet de délibération n°6.**

Le Conseil Municipal prend connaissance du projet d'avenant n°1 présenté par VEOLIA suite au vote des lois BROTTE et HAMON qui précisent qu'il est désormais impossible de couper l'eau à un abonné à la suite du non-paiement de la facture, néanmoins les poursuites sont toujours autorisées mais la fermeture complète du branchement d'eau n'est plus autorisée suite à ces lois-là.

Le Conseil Municipal adopte l'avenant n°1 à passer avec VEOLIA pour régulariser notre contrat

- **Assurance du personnel, projets de délibérations n°7 et n°8.**

Il est rappelé au Conseil Municipal que le personnel titulaire et non titulaire fait l'objet d'une couverture sociale en cas d'arrêt de travail par l'intermédiaire du Centre de Gestion qui assure le suivi des remboursements dont peuvent bénéficier les Collectivités par suite des arrêts de travail du personnel ;

Ces projets de contrats doivent être revus pour la période 2017 – 2020. Il en résulte une légère augmentation du taux de cotisations pour le personnel titulaire passant de 5.70% des traitements à 5.99%.

En ce qui concerne le personnel non titulaire il est ramené de 1.29% des salaires à 1.10%.

Le Conseil Municipal adopte les projets de délibérations devant régulariser ces assurances.

- **Ecole des Quatre Chemins – Inspection de l’aire de jeux, projet de délibération n°9.**

Sur proposition de la Commission, le Conseil décide de faire vérifier chaque année l’aire de jeux de l’Ecole des Quatre chemins. Il en résulte un contrat à passer avec la société APAVE pour cette vérification annuelle.

Accord du Conseil.

- **Peupliers du stade**

Les informations définitives n’ayant pas été reçues à ce jour, notre collègue Fabrice LEFEBVRE a contacté différents exploitants. Cette question sera donc revue lors d’une prochaine séance de travail en connaissance des informations complètes.

- **Fusion des Communautés de Communes**

L’attention du Conseil a été appelée sur le fait que Monsieur le Préfet a décidé de maintenir sa position de fusionner les deux Communautés de Communes à effet du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Des réunions de travail sont organisées par les Communautés, réunions qui portent sur les structures, la fiscalité ..

L’attention du Conseil Municipal est appelée sur les reversements de compensation financière provenant de la TUP, sur les transports urbains en application de la taxe sur les salaires.

Ce dossier sera suivi de près par Monsieur le Maire, Vice-Président de la Communauté de Communes, par Messieurs FLORIN et DUFOUR en ce qui concerne l’organisation et la fiscalité, et Madame LAUGIER qui siégera dans une Commission d’Etudes.

- **Accessibilité des bâtiments recevant du public**

Bonne note est prise par le Conseil Municipal qu’une première intervention aura lieu durant les vacances de la Toussaint avec le Chantier d’Insertion de la Communauté de Communes pour la création d’une rampe d’accès à la sortie n°2 côté route de notre Ecole.

Il s’agit d’une première mesure qui entre dans le cadre des obligations de la loi sur l’accessibilité. Une seconde intervention aura lieu durant les grandes vacances 2017 car outre le problème de rampe, il faut agrandir le passage et inverser la porte de sortie.

Bonne note est prise par le Conseil Municipal de ces différentes interventions.

- **Affaire GRANDVALLET**

Le Conseil Municipal décide d’émettre un avis favorable à la modification du bail signé avec Monsieur et Madame GRANDVALLET pour leur permettre la création d’une auto-entreprise de vente de produits de pêche, activité qui devrait être organisée dans le garage de leur logement.

Accord de l’Assemblée Municipale.

- **Association Nationale Croix de Guerre et valeurs militaires**

Sur proposition de la Commission, le Conseil décide de ne pas réserver de suite favorable à cette demande de subvention.

- **Eglise et Clocher**

Accord est donné par l'Assemblée Municipale sur le devis de remplacement de l'appareil de tintement de la cloche de l'Eglise. Il en résulte une dépense estimative de 780.00€ TTC.

Les travaux seront inscrits dans le cadre de l'élaboration du Budget Primitif 2017.

- **Virement de crédits – décision modificative n°1, projet de délibération n°10.**

Sur proposition de la Commission, le Conseil Municipal adopte le projet de délibération portant virement de crédit, DM n°1. Ce virement de crédits est rendu nécessaire pour permettre le règlement des deux dernières factures reçues de la société GEORGAM qui a travaillé sur l'élaboration de notre PLU.

Il est rappelé à l'Assemblée Municipale que l'élaboration de ce PLU a représenté une charge pour la Commune de l'ordre de 20.580, 00€ à laquelle il y a lieu d'ajouter les honoraires du commissaire-enquêteur et les frais de publications légales soit au total une dépense estimée de l'ordre de 25.000,00€.

- **Trésorerie – fonds de roulement**

Le Conseil Municipal prend connaissance du rapport effectué sur les problèmes de trésorerie rencontrés au cours de cet exercice budgétaire par suite du remboursement des annuités d'emprunt pour un total de 191.566,23€ et ce sur une période allant du 1<sup>er</sup> juin au 1<sup>er</sup> octobre.

Il y aura lieu pour le budget 2017 d'établir une évaluation de ce tableau d'emprunt sachant qu'un prêt est arrivé à expiration au 1<sup>er</sup> juillet, ce qui devrait ramener la charge des annuités aux environs de 150.000,00€ au lieu de 191.000,00€ actuellement.

Il est certain que le souhait est que notre fonds de roulement, c'est-à-dire nos excédents budgétaires qui pourraient être dégagés au titre du compte administratif 2016 soient plus importants que ceux constatés jusqu'à présent.

De plus, l'attention du Conseil est appelée sur le fait qu'avec la dernière loi de finances, les Collectivités locales doivent régler les factures à 20 jours à réception au lieu des 45 jours prévus à l'origine, cette dernière mesure ne facilitant pas la gestion de la trésorerie.

Bonne note est prise par l'Assemblée Municipale.

- **Exercice PPMS Ecole, projet de délibération n°11.**

Comme exprimé lors de la lecture de la Commission Scolaire, un exercice PPMS est organisé chaque année au sein de l'établissement scolaire et comme nous l'avons vu précédemment, il est possible de solliciter une subvention dans le cadre des travaux de sécurisation périmétrique des écoles (FIPD 2016) en Préfecture.

Le délai laissé aux collectivités est très court puisque les documents doivent être adressés pour le 13 octobre au plus tard.

Des devis ont été sollicités et il est proposé au Conseil de présenter un dossier de demande de subvention sachant qu'il lui appartiendra de décider ou non de la réalisation des travaux sous réserve que nous puissions obtenir ou pas les subventions escomptées.

Le compte-rendu de la Commission travaux-finances étant terminé, Monsieur BONNAVE remercie Monsieur FLORIN des informations communiquées dans ce document.

.....

## **DELIBERATIONS**

### **1. SALLE BRUNEHAUT – LOCATION DE COUVERTS**

Le Conseil Municipal,

VU sa délibération du 29 septembre 2015 fixant les tarifs de la location de la Salle Brunehaut et des couverts,

VU l'avis de la Commission Fêtes et Cérémonies en date du 8 septembre 2016,

Par souci de simplification, il est proposé de fixer le coût de la location des couverts complets sur la base de 1.00€ l'unité.

Après exposé et à l'unanimité, Le Conseil Municipal,

1. **ADOPTE** la proposition formulée par la Commission des Fêtes,
2. **FIXE** le montant de la location des couverts complets sur la base de 1.00€ l'unité,
3. **DIT** que cette disposition prendra effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017,
4. **AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre toutes dispositions utiles pour l'application de cette disposition.

### **2. OUVERTURES EXCEPTIONNELLES DES COMMERCES LE DIMANCHE**

Le Conseil Municipal,

Vu la loi 2015-980 du 6 août 2015 portant sur la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques (dite Loi Macron) ;

Vu la nouvelle réglementation relative à la dérogation accordée par le Maire au repos dominical prévue à l'article L 3132 du code du travail qui s'appliquera en 2017 ;

Considérant que le nombre de dérogations ne peut excéder 12 par an ;

Vu sa délibération en date du 08 décembre 2015 ;

Considérant que la liste des dimanches doit être arrêtée avant le 31 décembre pour l'année suivante ;

Vu les consultations préalables organisées auprès :

- Des entreprises intéressées de la Commune,
- Du Conseil Communautaire à fiscalité propre

Après exposé ;

1. **PREND** acte des dispositions prévues par la réglementation portant sur les dérogations à l'ouverture des commerces le dimanche,
2. **PREND** acte des consultations effectuées auprès des différentes instances concernées,
3. **EMET** un avis favorable à l'ouverture des commerces le dimanche sous réserve de l'application de l'article L.3131-26 du code du travail (version Loi Macron), dans la limite de 12 autorisations par an,
4. **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents et actes relatifs à ces dispositions.

### **3. CONTRAITS AIDES – DECISION ANNUELLE**

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée Municipale que des contrats aidés ont été mis en place dans le cadre des structures administratives ; techniques et périscolaire.

Actuellement le nombre de ces contrats est de :

- 2 contrats uniques d'insertion
- 8 contrats d'accompagnement dans l'emploi

Par courrier du 17 août 2016, Madame le Trésorier Principal du Pays Chaunois nous a précisé que pour ces types de contrats il convenait de solliciter du Conseil Municipal la prise d'une délibération portant autorisation de recrutement, en quelque sorte, un additif au tableau des emplois communaux tel qu'il figure dans les documents budgétaires.

Monsieur le Maire précise qu'il s'agit d'une formalité nouvelle puisque une telle délibération n'a jamais été demandée sachant que certains de ces contrats vont arriver à expiration dans le courant du 1<sup>er</sup> trimestre 2017, soit depuis trois ans.

Après exposé, le Conseil Municipal ;

1. **PREND** acte de ces nouvelles données et confirme le recrutement des personnels entrant dans ce dispositif à savoir :

- 2 contrats uniques d'insertion

- 8 contrats d'accompagnement dans l'emploi  
au titre des structures administratives, techniques et périscolaire et pour les exercices budgétaires 2016-2017,
- 2. **DIT** que dorénavant tout nouveau contrat fera référence à un tableau annexe au tableau des emplois communaux repris dans le cadre du budget primitif de chaque année,
- 3. **CONFIRME** la signature de ces contrats actuels par le Maire,
- 4. **DIT** que les crédits nécessaires tant en dépenses, qu'en recettes sont inscrits dans le cadre des opérations budgétaires 2016-2017 du budget primitif principal de la Commune.

#### **4. COMMUNAUTE DE COMMUNES CHAUNY-TERGNIER / RAPPORT D'ACTIVITES 2015**

Le Conseil Municipal,

Vu les dispositions de l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales portant sur la présentation du rapport annuel d'activité de l'établissement public de coopération intercommunale ;

Vu le rapport d'activités 2015 de la Communauté de Communes Chauny-Tergnier,

Vu les explications complémentaires fournies par Monsieur le Maire en réponse aux demandes exprimées ;

Après exposé ;

1. **PREND** acte du rapport d'activités de la Communauté de Communes Chauny-Tergnier pour l'année 2015.

#### **5. PERSONNEL COMMUNAL / TABLEAU DES EFFECTIFS – RECTIFICATIF**

Le Conseil Municipal ;

Sur proposition de Monsieur le Maire ;

1. **DECIDE** de modifier le tableau des effectifs du personnel communal comme suit :
  - **Attaché territorial** : Suppression du poste à effet du 1<sup>er</sup> août 2016
  - **Adjoint territorial du patrimoine 2ème classe** : Suppression du poste à effet du 1<sup>er</sup> janvier 2017
  - **Adjoint territorial du patrimoine 1<sup>ère</sup> classe** : Ouverture du poste à effet du 1<sup>er</sup> janvier 2017

## **6. VEOLIA – EVOLUTIONS REGLEMENTAIRES**

Monsieur le Maire donne lecture aux Membres du Conseil Municipal du projet d'avenant n°1 au contrat de concession du service public d'eau potable proposé par VEOLIA –Eau compagnie générale des eaux, société en commandite par Actions dont le siège social est à Nanterre.

L'établissement de cet avenant n°1 est le résultat de l'application des évolutions réglementaires liées aux Lois BROTTE et HAMON.

Après exposé, le Conseil Municipal,

1. **PREND** note des évolutions réglementaires liées et imposées par l'application des lois BROTTE et HAMON
2. **ADOpte** le projet d'avenant n°1 présenté par VEOLIA – Eau au contrat de concession du service public d'eau potable
3. **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer cet avenant n°1 complété par un additif au règlement de service
4. **DIT** que cet avenant n°1 prendra effet au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

## **7. CONTRAT D'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES – AGENTS AFFILIES A LA CNRACL**

Le Maire expose les points suivants :

- Que le centre de Gestion a communiqué à la collectivité les résultats du marché qu'il a passé en vue de souscrire un contrat d'assurance contre les risques statutaires.
- Que ce marché d'assurance a été attribué à l'assureur AXA, associé au courtier GRAS SAVOYE.
- Que le Centre de Gestion a décidé de gérer ce contrat d'assurance,  
La gestion du contrat comprend les prestations suivantes :
  - Suivi des dossiers
  - Mise en place éventuelle de contrôles médicaux ou d'expertises médicales
  - Conseil auprès des collectivités
  - Suivi administratif du contrat
- Que le contrat d'assurance prend effet le 01/01/2017 (1<sup>er</sup> jour du mois suivant la date de réception au CDG) et expire automatiquement le 31/12/2020.

Le Conseil, après en avoir délibéré :

1. **VU** la loi n°84-53 du 29 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction Publique Territoriale,

2. **VU** la délibération du Conseil d'Administration du Centre de Gestion en date du 15 décembre 2015, décidant de fixer, au titre de la gestion du contrat d'assurance, le taux correspondant à la prestation rendue par le Centre de Gestion. Ce taux est appliqué à la masse salariale de la collectivité. Il est fixé à 0.2%.

### **Article 1.**

3. **DECIDE** d'adhérer au contrat d'assurance proposé par le Centre de Gestion suivant les modalités suivantes :

#### **Option 1. Agents Titulaires ou Stagiaires immatriculés à la CNRACL**

**Tous risques**, avec une franchise de **10 jours** fixes par arrêt en **maladie ordinaire**, sans franchise sur les autres risques : **5.99%**

Aux taux de l'assureur s'ajoute 0.2% pour la prestation de gestion du contrat par le Centre de Gestion. Celui-ci s'applique à la masse salariale.

La cotisation additionnelle du Centre de Gestion et la prime d'assurance donneront lieu à deux demandes de paiement distinctes.

La présente délibération demande l'adhésion de la collectivité au contrat groupe du Centre de Gestion à compter du 01.01.2017 (1<sup>er</sup> jour du mois suivant la date de réception au CDG) jusqu'au 31.12.2020.

### **Article 2.**

4. **AUTORISE** le Maire à signer le contrat d'assurance ainsi que les actes en résultant,

5. **AUTORISE** le Maire à signer la convention de gestion du Centre de Gestion et les actes s'y rapportant,

6. **PREVOIT** les crédits nécessaires au budget pour le paiement des primes et de la cotisation additionnelle du Centre de Gestion.

## **8. CONTRAT D'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES – AGENTS AFFILIES A L'IRCANTEC**

Le Maire expose les points suivants :

- Que le Centre de Gestion a communiqué à la collectivité les résultats du marché qu'il a passé en vue de souscrire un contrat d'assurance contre les risques statutaires.
- Que ce marché d'assurance a été attribué à l'assureur CNP, associé au courtier SOFAXIS.
- Que Centre de Gestion a décidé de gérer ce contrat d'assurance,

La gestion du contrat comprend les prestations suivantes :

- Suivi des dossiers
- Mise en place éventuelle de contrôles médicaux ou d'expertises médicales
- Conseil auprès des collectivités
- Suivi administratif du contrat.

- Que le contrat d'assurance prend effet le 01/01/2017 (1<sup>er</sup> jour du mois suivant la date de réception au CDG) et expire automatiquement le 31/12/2020.

Le Conseil, après en avoir délibéré :

1. **VU** la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,
2. **VU** délibération du Conseil d'Administration du Centre de Gestion en date du 15 décembre 2015 décidant de fixer, au titre de la gestion du contrat d'assurance, le taux correspondant à la prestation rendue par le centre de Gestion. Ce taux est appliqué à la masse salariale de la collectivité. Il est fixé à 0.2%,

**Article 1.**

3. **DECIDE** d'adhérer au contrat d'assurance proposé par le Centre de Gestion suivant les modalités suivantes :

**Option 1. Agents titulaires, stagiaires et non titulaires affiliés à l'IRCANTEC.**

**Tous risques**, avec une franchise de **10 jours** fixes par arrêt **en maladie ordinaire**, sans franchise sur les autres risques : **1.10%**.

Aux taux de l'assureur s'ajoute 0.2% pour la prestation de gestion du contrat par le Centre de Gestion. Celui-ci s'applique à la masse salariale.

- La cotisation additionnelle du Centre de Gestion et la prime d'assurance donneront lieu à deux demandes de paiement distinctes.
- La présente délibération demande l'adhésion de la collectivité au contrat groupe du Centre de Gestion à compter du 01/01/2017 (1<sup>er</sup> jour du mois suivant la date de réception au CDG) jusqu'au 31/12/2020.

**Article 2.**

4. **AUTORISE** le Maire à signer le contrat d'assurance ainsi que les actes en résultant
5. **AUTORISE** le Maire à signer la convention de gestion du Centre de Gestion et les actes s'y rapportant.

**9. ECOLE DES QUATRE CHEMINS – INSPECTION PERIODIQUE DE L'AIRE DE JEUX – APAVE**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'une aire de jeux a été installée dans la cour de l'Ecole des Quatre Chemins à Condren.

En application des dispositions du décret n°96-1136 du 18 décembre 1996 les aires de jeux ou équipements sportifs doivent faire l'objet d'une vérification périodique.

L'aire de jeux ayant été mise en service en 2014 il importe pour la sécurité des enfants, utilisateurs, qu'une vérification visant la sécurité soit organisée périodiquement.

Il vous est donc proposé de faire droit à cette obligation par la signature d'un contrat de prestation de service « Abonnement d'inspection périodique » proposé par l'APAVE Nord-Ouest SAS, espace industriel nord 29 Rue de la croix de Pierre CS 71328 80084 AMIENS Cedex 2.

A ce titre, les honoraires sont évalués à 233.51 TTC l'an, révisables chaque année par application du nombre de points facturables et la valeur du point.

Après exposé, le Conseil Municipal,

1. **ADOpte** la proposition de Monsieur le Maire
2. **DECIDE** de souscrire un abonnement d'inspection périodique pour l'aire de jeux implantée à l'Ecole des quatre chemins
3. **DIT** que cet abonnement sera souscrit auprès de l'APAVE Nord-Ouest
4. **DIT** que la dépense relative à l'exercice 2016 s'élèvera à la somme de 233.51€ TTC et révisable annuellement sera rattachée aux opérations budgétaires 2016 et suivantes article 6156.
5. **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

#### **10. VIREMENT DE CREDITS – DECISION MODIFICATIVE N°1**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée Municipale que dans le cadre de la procédure d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme deux factures viennent de nous parvenir suivant convention de janvier 2013 à savoir :

• Facture 16/17-009 du Cabinet Géogram	1800.00€ TTC
• Facture 17/17-010 du Cabinet Géogram	2736.00€ TTC
Soit au total	4536.00€ TTC

Or, au budget primitif 2016 seul un crédit de 505.00€ (C/202) a été prévu au titre de l'opération d'équipement n°145.

Il convient donc de rectifier ces prévisions budgétaires.

Après exposé, le Conseil Municipal,

1. **DECIDE** de modifier les comptes budgétaires comme suit au titre de l'exercice budgétaire 2016 :

##### **INVESTISSEMENT**

C/202 – opération n°145	+ 4031.00€
C/21568 –opération n°150	- 2800.00€
021 - prélèvement sur section de fonctionnement	+ 1231.00€

##### **FONCTIONNEMENT**

022 – Dépenses imprévues	- 1231.00€
023 – Virement à la section d'investissement	+ 1231.00€

## **11. FONDS INTERMINISTERIEL DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE 2016 (FIPD) – SECURISATION DES ECOLES**

Monsieur le Maire donne lecture à l'Assemblée Municipale d'une circulaire reçue de Monsieur le Préfet de l'Aisne portant un appel à projets complémentaires au titre du fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD) 2016 dédiée aux opérations de sécurisation des écoles.

Il rappelle que certaines mesures de sécurisation de notre école ont déjà été évoquées lors de précédentes réunions.

Il propose d'inscrire notre école au titre de cet appel à projet compte-tenu de l'importance des travaux à réaliser en vue du renforcement de la sécurisation.

Il en résulte une dépense estimative d'un montant total de 17.162,50€ soit 20.595,00€ TTC

Après exposé, le Conseil Municipal ;

1. **ADOpte** le projet de sécurisation de notre école tel que présenté dans la note jointe en annexe
2. **SOLLICITE** du fonds interministériel de prévention de la délinquance 2016 dédié aux opérations de sécurisation des écoles et établissements scolaires l'attribution d'une subvention destinée au financement de cette opération
3. **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à cette affaire

## **12. PLAN LOCAL D'URBANISME**

Sur la convocation du Conseil Municipal, l'ordre du jour prévoyait les délibérations sur les remarques formulées par le Commissaire-Enquêteur et sur le projet d'adoption par le Conseil Municipal du dossier PLU.

Il est précisé à l'Assemblée que ces documents ont faits l'objet d'une réunion de travail de la Commission PLU, qu'un rapport a été établi par le cabinet GEOGRAM mais que l'ensemble de ces documents est arrivé un peu trop tardivement pour pouvoir être adressés aux collègues du Conseil Municipal pour lecture et prise en compte. Ces documents sont d'une importance capitale car le PLU sera notre règlement pour les années à venir et il est proposé au Conseil de statuer lors d'une prochaine séance de travail qui fera l'objet d'une réunion particulière portant sur les remarques formulées, les observations arrêtées par la Commission et l'adoption définitive de notre dossier, règlement PLU pour l'avenir.

Avis favorable du Conseil pour que soit reporté ce dossier à l'ordre du jour de la prochaine session qui pourrait avoir lieu avant la fin d'année

## QUESTIONS DIVERSES

1. Monsieur DUFOUR informe ses collègues qu'il a assisté récemment à une réunion de l'USEDA au cours de laquelle il a été précisé que 14% des communes ayant souscrit un contrat avec l'USEDA éclairent encore toute la nuit, Monsieur DUFOUR précise qu'il a été démontré l'intérêt de réduire l'éclairage public pendant certaines heures de la nuit.

2. Monsieur BONNAVE donne lecture d'un courrier reçu de Monsieur REMY JULIEN, ce dernier se plaignant d'un barrage mis en place sur le chemin des Planquettes le gênant dans l'accès à la propriété qu'il a acheté dernièrement suite à la vente des parcelles par la Collectivité Condrinoise, que d'autre part il se plaint de la réfection du chemin de la pâture communale.

Le Maire fait remarquer à l'Assemblée Municipale que ces problèmes d'accès et d'entretien des chemins ruraux n'est pas nouveau, que régulièrement l'un ou l'autre vient se plaindre de l'intervention de l'une ou l'autre des parties. Il propose que pour le moment ces questions soient mises en suspend dans l'attente d'une décision importante si nous avons la chance de bénéficier de matériaux de récupération suite à la libération du site de l'entreprise VALLET SAUNAL. Il est certain que dans ces chemins, tous les matériaux ne pourraient être mis en place car il faudra s'assurer qu'il s'agit bien de matériaux inertes et non polluants.

Bonne note est prise par l'Assemblée de ces problèmes d'entretien des chemins.

3. Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que le problème du stationnement sur le Boulevard Gambetta est un dossier qui refait surface régulièrement par suite des difficultés rencontrées par les riverains, soit par des problèmes de voisinage, comme c'est le cas avec le commerçant installé sur le Boulevard, comme c'est le cas également avec les procès-verbaux délivrés par les services de Police.

Il a été remarqué que le commerçant utilise le trottoir comme terrasse alors qu'il n'a sollicité aucune autorisation. Une lettre d'intervention sera adressée à l'intéressé pour supprimer cette emprise.

4. Ecole – Périscolaire.

Monsieur le Maire rappelle les problèmes d'étanchéité avec les bungalows abritant les services du Périscolaire. Différentes interventions d'entreprises ont déjà eu lieu mais des infiltrations d'eau sont encore rencontrées. Une expertise a eu lieu. Nous devons avoir le 30 juin dernier une réunion de travail au cours de laquelle l'expert devait rendre son verdict, réunion annulée au dernier moment et malgré différentes interventions auprès du cabinet d'expertise, à ce jour la situation est toujours au point mort.

Monsieur BONNAVE propose qu'une dernière intervention soit effectuée et celle-ci devra consister en une mise en demeure de trouver une solution sous 15 jours.

Accord du Conseil sur les dispositions à prendre.

5. Monsieur MARTIN Jean-Pierre rappelle que Monsieur COOPMAN Bruno, malgré les demandes effectuées il y a quelques temps, a toujours en dépôt un tas de matériaux sur les terrains des Certelles à proximité du lotissement qui devait être réalisé par l'OPAC de l'Oise. Monsieur le Maire rappelle qu'il est intervenu à plusieurs reprises auprès de Monsieur COOPMAN qui, malgré ses promesses de nettoyer les lieux n'a toujours pas

réalisé ces travaux. Il propose donc à l'Assemblée de convoquer l'intéressé et de le mettre en demeure de retirer ces matériaux dans un délai qu'il conviendra d'établir entre l'intéressé et la Commune.

Avis favorable de l'Assemblée Municipale.

#### 6. Terrain rue des Escarssons

Il est rappelé à l'Assemblée que lors d'une précédente réunion l'assemblée n'avait pas cru devoir faire jouer son droit de préemption lors de la vente d'une propriété appartement aux conjoints VICTORIEN. Ce terrain a donc été acheté et le propriétaire qui vient de faire réaliser les raccordements eau, électricité et assainissement et souhaite implanter un mobile-home. Il est venu rencontrer Monsieur le Maire pour lui demander l'autorisation de réaliser cette implantation. Monsieur BONNAVE précise qu'il a invité l'intéressé à prendre contact avec l'urbanisme de la Communauté de Communes CHAUNY-Tergnier afin de connaître les possibilités d'une telle implantation et la réglementation y afférente, sachant que ce type d'implantation répond à des normes bien précises.

-----0-----

**Séance levée à 20h35**

Suivent les signatures de la réunion **du 11 octobre 2016** :

<b>Monsieur BONNAVE André, Maire</b>	<b>Monsieur FLORIN Claude, 1<sup>er</sup> Adjoint</b>	<b>Madame MORELLE Martine, 2<sup>ème</sup> Adjoint</b>
<b>Madame LAUGIER Jeannine, 3<sup>ème</sup> Adjoint</b>	<b>Monsieur GAUDEFROY Philippe, 4<sup>ème</sup> Adjoint</b>	<b>Monsieur LEFEBVRE Fabrice  Procuration à M. BONNAVE</b>
<b>Madame LENGOWSKI Martine</b>	<b>Madame BRUXELLE Maryse</b>	<b>Monsieur SENECHAL Dominique</b>
<b>Monsieur DUFOUR Jean-Paul</b>	<b>Monsieur WATBOT Claude</b>	<b>Monsieur GUERNUT Daniel</b>
<b>Monsieur VICTORIEN PIERRE</b>	<b>Madame TARGY Michelle</b>	<b>Monsieur MARTIN Jean-Pierre</b>

Vu,  
La secrétaire de séance

Madame BRUXELLE.